

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 27

I. – À la première phrase de l'alinéa 98, supprimer les mots :

« créé par le présent article ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 98, après le mot :

« bâtiments »,

insérer les mots :

« créé par le présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel déplaçant des mots